

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 43 (1905)
Heft: 45

Artikel: Les Vaudois et le blocus continental
Autor: Panchaud / Langalerie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-202795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos avia onna bouna et balla galéry,
Que yé étà contrin dè fère-à déguelly.
(N'en poivo pas dé men por l'honeu de ma fellie,
Que vollié conservà entiere-en sa couquellie).
Car venia taquenà per chautre-autre la né,
Dai vyadzo lo matin, d'autro vyadzo à miné.
Po tertzzi l'occasion de poi féré ripaille
En forçent d'on certin cabinet la serraille.
Ma galéry m'avat còta cinquant-écus:
L'é sa fôta, orendrai, se yé to çen perdu!!
Dité lo vai, Messieux, ty per voutra conchence,
Se çen est onn-acchon,
Se lo Souverain dit que çen sait onn-acchon,
Pachence!!

Noutro vezin avai aberdzi onna né,
(Por vo diré bin quand çen ne fa ren au fé),
On certin novient qu'étaï bon violère.
L'ai sé rassemblan ty, lé fellie avoué lé mârè.
Stu galant l'ai étai que fasai lo fenden,
Sen féré ensemblian dè pi vouaity lé dzens,
L'ai dansa, l'ai sauta stiau qu'étaï à sa pota,
Et lé molàve bin à la fin de la nota.
Adon, coment tzacon sondzive à s'en allà,
Ye fû tzi mon vezin noutra fellie appelà;
La pre, et la mena onna tota petita,
Mâ sen slia que béza, n'ô mola onna mita.
Dité lo vai, Messieux, ty per voutra conchence,
Se s'en est onn-acchon?
Se lo Souverain dit que çen sait onn-acchon,
Pachence!!

(La fin deçando que cint).

En attendant.

« Nous devons apprendre à la jeunesse l'importance croissante des relations internationales, lui faire constater sommairement dès l'école primaire et avec précision dans l'enseignement secondaire et supérieur les progrès de la pénétration mutuelle des intérêts humains; lui faire entrevoir comme le terme vers lequel tend la civilisation l'établissement d'institutions internationales destinées à régler par l'arbitrage et non par la guerre les conflits entre les nations. Mais nous ne devons pas lui laisser ignorer que cet idéal est encore loin d'être réalisé, et qu'en attendant qu'il le soit, chaque nation pouvant avoir encore à se défendre à main armée, tout citoyen est tenu de répondre à l'appel de sa patrie et de remplir virilement et courageusement le devoir militaire comme la première des obligations que la loi lui impose envers son pays. »

BUISSON.

« Le congrès estime que l'éducation laïque et républicaine peut et doit développer en même temps les sentiments patriotiques et les sentiments humanitaires, le devoir envers la patrie étant la première forme et la plus concrète des devoirs envers l'humanité. »

(Résolution du Congrès de la paix de 1904).

Le mauvais exemple.

Des fiacres, des autos, des vélos sillonnent l'asphalte sous l'œil paternel de quelques agents qui — naturellement — se balladent...

Soudain, d'une rue, débouche une machine singulière. Sur une sorte de plateau arrondi, muni de trois petites roues, un homme, ou plutôt un tronc d'homme, s'érige. Le cul-de-jatte tient en mains deux bâtonnets pointus dont il se sert comme s'il se trouvait sur un traîneau au milieu d'un étang de glace. Frénétiquement, il frappe le sol de ses deux courts « épieux » et sous cette impulsion son véhicule roule à une allure incroyable. Il évolue entre les véhicules qui se croisent avec une adresse déconcertante; puis, trouvant le champ libre, il se donne carrière et notre cul-de-jatte automobile file, telle une flèche, au long du trottoir, comme tout automobile qui se respecte.

— Hé, là-bas, vous! Arrêtez!

Sur le trottoir, un agent stationne et, d'un ton sévère, — tandis que les passants se tor-

dent — il admoneste le trop rapide cul-de-jatte.

— Ça est bien pour une fois, savez-vous: mais je vous dresse procès-verbal, si tu fais encore plus que cinq à l'heure!

Les autos le font bien!

Les Vaudois et le blocus continental.

Lausanne, 6 novembre 1905.

Mon cher Conteur,

Tu as, dans ton numéro de samedi dernier, évoqué de façon plaisante le souvenir du « blocus continental », inventé par Napoléon contre les Anglais.

Voici encore, à ce sujet, quelques détails intéressants tout particulièrement notre pays et qui, je le crois, ne sont pas très connus. Je les extrais, à ton intention, du « Journal helvétique » du 11 mars 1803.

Un de tes fidèles.

La chambre administrative du canton de Vaud, pour satisfaire aux ordres du Conseil d'exécution, du 25 janvier dernier, et désirant d'ailleurs répondre aux intentions du gouvernement français,

ARRÊTE :

Art. I. Toute marchandise anglaise qui serait consignée pour la France, dans un de nos bureaux de péages, sera confiscuée.

Art. II. Aucun dépôt de marchandises anglaises, en balles ou ballots, ne peut se faire qu'à deux lieues en deçà de la frontière du territoire de la République française, excepté dans les magasins publics, ou chez les négociants qui, depuis dix ans faisant le commerce de marchandises anglaises pour la consommation du canton, déclareraient au receveur des péages le plus à leur portée, qu'ils continuent ce commerce pour l'intérieur du canton.

Art. III. Tout négociant qui voudrait expédier des marchandises anglaises pour une des communes situées à moins de deux lieues du territoire de la République française, l'accompagnera d'une consigne de dites marchandises, qui devra être déchargée par le commis des péages du lieu où elle doit arriver, ou à ce défaut par le chef de commune.

Art. IV. Toute marchandise anglaise introduite dans ces communes frontalières, contre le dispositif du présent règlement, sera censée destinée à l'introduction en France, et confiscuée au profit du canton. (Suivent les mesures d'exécution.)

Donné à Lausanne, en la maison nationale, le 5 mars 1803.

Par la chambre administrative,
PANCHAUD, secrétaire. LANGALERIE, président.

Le bilan de 1906.

Le 1^{er} janvier étant un lundi, le Mardi-Gras tombe le 27 février, les Brandons le 4 mars, Pâques le 15 avril, l'Ascension le 24 mai, la Pentecôte le 3 juin et le Jeune fédéral le 16 septembre.

En 1906, il y aura deux vendredis 13, en avril et en juillet.

Les saisons commenceront ainsi :

Le printemps le 21 mars à 1 h. 53 du soir, l'été le 22 juin à 9 h. 42 du matin, l'automne le 24 septembre à 0 h. 15 du matin et l'hiver le 22 décembre à 1 h. 04 du soir.

Il y aura cinq éclipses, dont trois de soleil et deux de lune. Dans notre contrée, la première éclipse de lune seule sera visible le 9 février à 6 h. 57 du matin.

Le mort vivant.

Que de gens voudraient pouvoir assister, bien vivants, aux honneurs funèbres qui seront rendus à leur dépouille mortelle et savoir surtout ce que d'eux l'on pensera lorsqu'ils auront pris le chemin d'un monde meilleur.

Un étudiant disait, un jour qu'il venait de rendre les derniers devoirs à un de ses camarades d'études :

— Eh bien, j'aimerais mourir à présent, tandis que je suis encore étudiant.

Ce curieux désir, très passager d'ailleurs, était né de l'impression profonde qu'avaient faite sur lui les obsèques auxquelles il venait d'assister et les regrets qu'il avait entendu exprimer sur le départ prématuré de ce garçon, « fauché à la fleur de l'âge et qui donnait de si brillantes espérances! »

Cela se comprend.

En 1300, un Guillaume Descalquens, de Toulouse, se fit faire des funérailles, étant plein de vie et en parfaite santé. Le service eut lieu à l'église, avec un grand concours d'invités. Descalquens, en personne, gisait dans un cercueil, les mains jointes, accoutré à la manière des corps morts et entouré de quarante torches allumées. La messe finie, on fit les encensements ainsi que les absoutes ordinaires. Il ne restait plus qu'à mettre le cercueil en terre. Au lieu de cela, on le porta derrière le maître-autel. Un moment après — le quart d'heure de politesse — le défunt sortit de son cercueil, quitta sa tenue mortuaire, reprit ses vêtements de bon vivant et, accompagné de tous ses invités, se rendit chez lui, où, selon la coutume du temps, il y eut un grand dîner.

Au dessert, on prononça l'éloge funèbre du « défunt » et l'on but à sa santé :

Qu'il vive, qu'il vive,
Qu'il vive et soit heureux!

Est-ce tout?

Un de nos amis était assailli, deux fois la semaine, par un joueur d'orgue qui venait moudre des airs sur son instrument jusqu'à ce qu'on lui donne quelque chose.

Notre ami, voyant qu'il fallait capituler, consacrait chaque fois dix sous à la libération de son trottoir, envahi par ce persécuteur.

Dès les premières notes de l'orgue, on courait porter sa redevance à l'homme, qui s'en allait.

Or, il y a quelques jours, comme notre ami la lui remettait lui-même :

— Puisque monsieur ne me laisse plus jouer, dit l'artiste ambulant, il est inutile que je me dérange, et monsieur serait bien aimable de m'envoyer désormais son argent à l'adresse que voici.

Ceci nous rappelle le mot d'un brave homme à qui une personne charitable donnait chaque jour le dîner.

Une fois, cette personne vient à la cuisine, vers son pensionnaire et lui demande s'il est satisfait de la maison.

— Oh! oui, madame, ça peut aller; je suis content. Mais je voulais justement demander à madame si peut-être elle connaîtrait quelqu'un qui me donnerait le café noir après le dîner.

Lausanne s'amuse. — Au Théâtre, mardi dernier, *Coralie et Cie* du répertoire du Palais-Royal. Il y avait foule; on a beaucoup ri. D'aucuns ont trouvé, dit-on, la pièce risquée. Jeudi, *La petite fonctionnaire*, une pièce très spirituelle et très gaie, de Capus, à laquelle cependant il manque un peu de fond. L'interprétation fut excellente et l'on a fort applaudi Mlle Dalwig notre nouvelle ingénue, qui a beaucoup de naturel et de grâce. — Demain, dimanche, *Le duel*, de Lavedan, et *Bébé*, de de Najac et Hennequin.

Kursaal, le spectacle est depuis hier soir tout nouveau. Le clou en est un drame, *Le père Suroit*, dont le rôle principal est joué par M. Villé, qui l'a créé à Paris. A côté de cela plusieurs attractions vraiment intéressantes. *Tonys*, imitateur fantaisiste, *Les trois Oëlzo*, danseuses lumineuses, *La Voyante*, des Folies Berçères, *Miss Léna et William*, acrobates comiques. Vues nouvelles au *Vitographie*.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.